



On me pousse à démissionner est ce du harcèlement?

Par **oxygene75**, le **04/03/2012** à **16:49**

Bonjour,

j'ai repris le poste depuis novembre de l'ancienne responsable de caisse et administratif dans une enseigne contact des mousquetaires pour ne pas les citer étant caissière dans l'entreprise depuis 1 an et connaissant très bien le travaille j'ai donc accepté le poste

les horaires convenant mieux à ma vie familiale ainsi que le poste à responsabilité et un salaire un peu valorisé j'ai pensé que cela était une bonne chose

je fais mon travail et suis consciencieuse, sérieuse

j'ai la responsabilité de mettre en plac les caissons des caissières(le matin avant l'ouverture) , de les compter , faire la monnaie nécessaire , de faire les arrêtés de caisses de la veille (compter la recette) et d'y apporter à la banque tous les matins les recettes

je dois compter le coffre,et gerer son contenu et aller chercher les rouleaux de pieces à la banque

ça c'est pour le coté " responsable de caisse"

pour le reste, le coté dit "agent administratif" je vais chercher le courrier, traite les blocages des produits , rentre les nouveaux prix des fruits et légumes, je m'occupe aussi des factures clients, des bons de réductions ...

j'attends toujours mon avenant depuis novembre

ils ont perdus mon contrat!!

sur mon bulletin de salaire il est desormais intitulé " agent administratif"

et je gagne QUE 30 centimes de plus que caissière!!

de plus depuis l'arrivée d un nouveau directeur je vis l'enfer, on me fait des remarques , me traite et me parle mal beaucoup trop souvent

je dois désormais chaque matin passer le balais et la machine dans le magasin, mettre en

place le pain , et continuer a faire les arrêtés de caisse , aller à la banque..
il me remets de plus en plus souvent en caisse et je n'ai plus de temps de faire mes taches dites administratives ...
il diminue chaque semaine mon travail et m 'attribue de plus en plus des taches d'employée de commerce et de caissière, ranger les rayons , faire cuir le pain et j'en passe!!
je n'ai en aucun cas confiance en eux, je pense qu'ils sont en train de me mettre la pression pour que je m'en aille!
comment et surtout que dois faire??
merci j'attends vos conseils!

Par **pat76**, le **04/03/2012** à **17:16**

Bonjour

Vous pouvez avoir un entretien avec un inspecteur du travail pour expliquer la situation.

Ensuite, vous n'avez pas obligation de déposer l'argent à la banque surtout si il y a des fortes sommes.

Votre contrat a été perdu, vous en avez un exemplaire vous en faites une copie que vous pouvez remettre à votre employeur en stipulant que vous vous en tiendrez dorénavant à la fonction indiquée sur votre contrat de travail.

Vous pouvez obtenir des témoignages de collègues prouvant un certain harcèlement moral de la part de votre direction?

Si sur votre contrat de travail il n'est pas inscrit agent administratif et que cet emploi est inscrit sur votre bulletin de salaire, vous pouvez invoquer la modification de votre contrat de travail sans votre consentement.

Vous avez des délégués du personnel dans la société puisque c'est une grande enseigne, il sera peut être opportun de leur expliquer la situation.

Par **oxygene75**, le **04/03/2012** à **18:18**

bonsoir,
je vous remercie pour votre réponse si rapide!

pour le contrat , oui effectivement je possede un exemplaire , je ferai un exemplaire pour mon employeur, j'y avais pensé aussi

mes collegues? nous sommes avec le directeur 10 salariés,(c'est une grande enseigne oui mais un tout petit commerce de village)la majorité des salariés ne parle pas et selon leurs dires ont trop peur de perdre leur poste!! c'est chacun pour soi dans ce magasin!

il n y a aucun délégué du personnel, et les gérants (grand patron) ne s'intéressent comme

beaucoup d'autre dans la grande distribution que de leurs CA et de leurs taux casse!

je dépose chaque matin à pied, sous mes vêtements à la banque qui est à 300 mètres la recette de la veille plus parfois le remboursement monnaie, le montant est au minimum de 2500 euros en espèce

je n'ai plus confiance en eux et désire prendre les devant avant qu'ils m'accuse de vol par exemple

puis je demander à revenir en caisse et ne plus à avoir la responsabilité du coffre et des recettes de la journée?

je ne me sens pas du tout en sécurité et pars travailler chaque matin à reculons...

Par **pat76**, le **06/03/2012** à **14:15**

Bonjour

Si vous dépendez d'une grande enseigne il y a plusieurs magasins, et à moins que celui dans lequel vous travaillez ne soit franchisé, vous avez obligatoirement des délégués du personnel.

Il n'y a jamais eu d'élection organisée dans le magasin où vous travaillé?

Comme je vous l'ai précisé, allez voir l'inspection du travail, ensuite prenez contact avec un syndicat, afin d'expliquer la situation.

Agissez sans rien dire à vos collègues pour l'instant.

Par **oxygene75**, le **06/03/2012** à **17:27**

merci, oui j'ai rendez vous avec l'inspection du travail, aucun de mes collègue n'est au courant

il n'y a aucun délégué du personnel, nous sommes 8 employés , directeur compris , le magasin est une grande enseigne oui ,ouvert depuis 1 an mais pas de délégué

oui je pense qu' un syndicat me sera utile merci encore